

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 15/01/2021

COVID 19 – Ouverture de 9 centres de vaccination en Vendée

A partir du lundi 18 janvier, **les personnes âgées de plus de 75 ans, et vivant à domicile et les personnes à haut risque de forme grave**, auront la possibilité de se faire vacciner dans les 9 centres de vaccination mis en place en Vendée grâce à la mobilisation des professionnels de santé et avec le concours des collectivités locales (*ouverture du centre de vaccination de l'Île d'Yeu à partir du 1^{er} février*).

Près de **75 000 personnes âgées** sont concernées sur le département par cette deuxième phase de vaccination.

Conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, la montée en puissance de la vaccination sur le territoire s'opère progressivement en donnant priorité aux personnes les plus vulnérables.

Ces personnes peuvent prendre rendez-vous, dès à présent, dans le centre de vaccination de leur choix, via Sante.fr ou par téléphone au 0 800 009 110 (n° vert national) ou en appelant directement le centre de vaccination (n° de téléphone en pièce jointe).

Chaque fois que possible, il est recommandé de réserver en ligne, pour éviter la saturation des standards téléphoniques.

La vaccination est gratuite pour tous. Sur place, le soignant qui effectuera le vaccin posera quelques questions à chaque personne ou fera remplir un questionnaire très simple pour vérifier qu'elle peut être vaccinée. Par précaution, une surveillance médicale de 15 min sera assurée après le vaccin.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



N° national
0800 009 110

Centres de vaccination Inscriptions en ligne sur **Santé.fr**

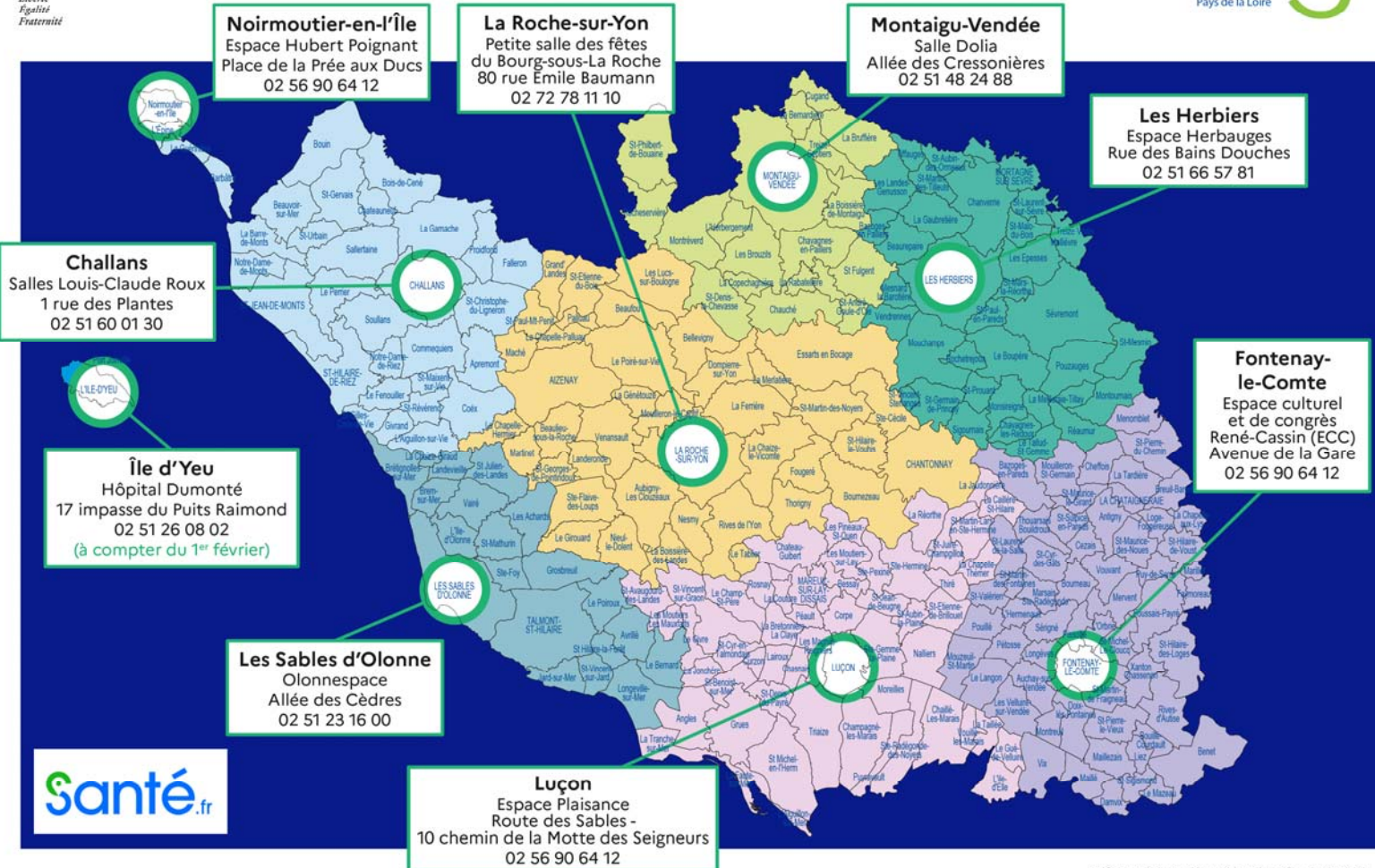
Il est recommandé de réserver en ligne, pour éviter la saturation des standards téléphoniques

Centres de vaccination	Adresse	Horaires d'ouverture au public	Téléphone
La Roche-sur-Yon	Petite salle des fêtes du Bourg-sous-la Roche 80 rue Emile Baumann	Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 Le samedi : 8h30-12h30	02 72 78 11 10
Les Sables d'Olonne	Olonnespace Allée des Cèdres	Du lundi au vendredi : 9h00-18h00 Le samedi : 9h00-13h00	02 51 23 16 00
Fontenay-le-Comte	Espace culturel et de congrès René-Cassin (ECC) Avenue de la Gare	Du lundi au vendredi : 14h00-18h00 Le samedi : 9h00-18h00	02 56 90 64 12
Montaigu-Vendée	Salle Dolia Allée des Cressonnières	Du lundi au vendredi : 9h30-13h30 et 14h30-18h30 Le samedi : 9h30-13h30	02 51 48 24 88
Les Herbiers	Espace Herbauges Rue des Bains Douches	Du 18 au 23 janvier : Du lundi au vendredi : 14h00-18h00 A compter du 25 janvier : Du lundi au vendredi : 9h30-13h30 et 14h00-18h00 Le samedi : 9h30-13h30	02 51 66 57 81
Challans	Salles Louis-Claude Roux 1 rue des Plantes	Du 18 au 23 janvier : Du lundi au vendredi : 13h00-17h00 Le samedi : 9h00-13h00 A compter du 25 janvier : Du lundi au vendredi : 8h30-17h00 Le samedi : 8h30-13h00	02 51 60 01 30
Luçon	Espace Plaisance Route des Sables - 10 chemin de la Motte des Seigneurs	Du lundi au vendredi : 9h15-12h45 et 14h15-17h45 Le samedi : 9h15-12h45	02 56 90 64 12
Noirmoutier-en-l'Île	Espace Hubert Poignant Place de la Prée aux Ducs	Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-18h30 Le samedi : 9h00-12h30	02 56 90 64 12
<i>Île d'Yeu (à compter du 1^{er} février)</i>	<i>Hôpital Dumonté 17 impasse du Puits Raimond</i>	<i>Du lundi au vendredi : 14h00-18h00</i>	<i>02 51 26 08 02</i>

Carte des centres de vaccination en Vendée

Inscriptions en ligne sur **Santé.fr**

N° national 0800 009 110



Préfecture de la Vendée - Cabinet du préfet - Janvier 2021

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

* * *

Faut-il se faire vacciner si on a eu la Covid ?

La Haute autorité de santé estime dans ses recommandations du 17 décembre, qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID. Toutefois, dans le respect des recommandations préliminaires du 30 novembre, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas, il paraît alors préférable de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.

Ne relâchons pas nos efforts

Pour limiter la propagation de l'épidémie, pour l'ensemble de la population, au moindre doute **pensez à vous faire tester**. Le test (RTPCR et antigénique) est gratuit et sans prescription médicale. L'ensemble des sites effectuant (sur rendez-vous) des **tests de dépistage de la COVID-19** sont répertoriés sur le site **Sante.fr**, accessible via le lien: <https://sante.fr/> ou sur le site de l'ARS.

Le vaccin est une **mesure barrière** supplémentaire. Mais le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule. Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus, les gestes barrières :

- Lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres et aérer régulièrement les espaces de vie
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades
- Évitez de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon